Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260924-DRH260701-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026
Date de convocation : 18 septembre 2026	Président : Jean-Paul VERMOT.
Question : DRH n° 26-07-01	Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Philippe EUZEN ; Catherine TRÉANTON ; Frédéric L'AMINOT ; Jérôme PLOUZEN ; Valérie SCATTOLIN ; André LAURENT ; Enzo DE GREGORIO ; Ismaël DUPONT ; Françoise QUÉINNEC ; Michel BEAUPRÉ ; Colette LOISEAU ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Ahamada ZOUBEIRI ; Marie GALLOUÉDEC ; Marlène CALVIAC; Katell SALAZAR ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Catherine MILIN ; Konshitah ENGUTSAMY ; Glenn LE SAOUT ; Georges AURÉGAN ; Olivier BELLEC ; Daniel BÂCHE ; Bérangère MORISSET BERNARD ; Hélène HETAULT-GUÉZENNEC.
Rapporteur : Valérie SCATTOLIN	
Nombre de conseillers en exercice : 33	
Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de conseillers votants : 33	
Nombre de suffrages exprimés : 33	A donné procuration : Nathalie BARNET à Kristell BRETON ; Laetitia ABILY à Philippe EUZEN ; Yvon LAURANS à Jean-Paul VERMOT ; Michael RESTIER à Catherine TREATON.
Nombre de voix : Pour : 33 Contre : 0 Blancs : 0	Secrétaire de séance : Valérie SCATTOLIN.

> TABLEAU DES EFFECTIFS/MISE A JOUR

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu les lignes directrices de gestion en matière de Ressources Humaines de la Ville de Morlaix, en date du 1er janvier 2025, prises après avis du Comité social territorial du 4 décembre 2024 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable de la commission des Affaires Générales et Financières en date du 10 septembre 2026 ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de création, de suppression ou de modification d'un poste ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260924-DRH260701-DE

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement ;

Considérant que pour le bon fonctionnement des services publics, il convient de procéder à la création de postes et de grades ;

Considérant la nécessité de créer des grades pour permettre la nomination d'agents inscrits au tableau d'avancement de grade ;

Considérant les recrutements en cours ;

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : adoptent la modification du tableau des effectifs ainsi proposée pour les recrutements, les remplacements et les avancements de grades à compter du 24 septembre 2026, comme suit :

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS DE TRAVAIL
Infirmier de classe normale	A	0.5	Temps non complet/ 17h30
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	Temps complet
Technicien	B	3	Temps complet
Agent de maîtrise	C	2	Temps complet
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	Temps complet
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	0.6	Temps non complet/21h00

- Article 2 : inscrivent au budget de la Commune les crédits nécessaires.
- Article 3 : cet acte sera transmis au préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes au sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicités adaptées ou de sa notification.

La secrétaire de séance,

Valérie SCATTOLIN

Le Maire,

VILLE DE MORLAIX FINISTÈRE

Jean-Paul VERMOT